

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 04263
Numéro SIREN : 419 397 062
Nom ou dénomination : FINANCIERE LINCOLN

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 98544

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 20-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R098544

N° GESTION : 2002B04263

N° SIREN : 419397062


DENOMINATION : FINANCIERE LINCOLN

ADRESSE : 17 r Quentin Bauchart 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général



FINANCIERE LINCOLN
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 654.025,35 euros
Siège social : 17, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
419 397 062 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 28 JUIN 2019**

(...)

Renouvellement des mandats des membres du Directoire

Le Conseil de surveillance à l'unanimité, renouvelle pour une durée de quatre ans à compter de ce jour le mandat de membre du Directoire de :

- Xavier GIRAUD, demeurant 81 rue de Grenelle à PARIS (75007)

Monsieur Xavier GIRAUD a déclaré par avance qu'il accepterait le renouvellement de son mandat.

Monsieur Xavier GIRAUD a déclaré, en outre, qu'il continuait de satisfaire à la limitation requise par la Loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de Sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Nomination d'un nouveau membre du Directoire

Le Conseil de surveillance à l'unanimité, décide de ne pas renouveler le mandat de membre du Directoire de Monsieur Nicolas WILLIAMSON, et nomme pour une durée de quatre ans à compter de ce jour :

- Monsieur Mikaël PAULAY, demeurant 21, rue Gustave Charpentier à RUEIL-MALMAISON (92),

en qualité de membre du Directoire.

Monsieur Mikaël PAULAY a déclaré par avance qu'il accepterait ces fonctions.

Monsieur Mikaël PAULAY a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la Loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de Sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Pouvoirs du Directoire

Le Directoire continuera d'assumer sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et de la représenter dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil de surveillance.

Il ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du

Conseil de surveillance.

Conformément aux statuts, le Directoire pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

(...)

Renouvellement du mandat du Président du Directoire

Le Conseil de surveillance à l'**unanimité**, renouvelle le mandat de Président du Directoire de Monsieur Xavier GIRAUD, l'un des membres désignés du Directoire, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Xavier GIRAUD a déclaré par avance accepter le renouvellement de ses fonctions.

Le Président du Directoire continuera de représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, à l'**unanimité**, que le mandat de Président du Directoire ne fera toujours pas l'objet d'une rémunération spécifique.

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil de surveillance à l'**unanimité**, décide que le pouvoir de représentation sera attribué au profit de Monsieur Mikaël PAULAY, lequel portera le titre de Directeur Général.

Monsieur Mikaël PAULAY a déclaré par avance qu'il accepterait ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, à l'**unanimité**, que le mandat de Directeur Général ne fera pas l'objet d'une rémunération spécifique.

(...)